

CHARTE ACHATS RESPONSABLES

« Une politique Achats Responsables se construit avec des partenaires impliqués et un travail collectif fondé sur des valeurs partagées. »

PREAMBULE

En tant qu'acteur économique et social d'envergure, le groupe Altitude, via l'ensemble des sociétés qui le composent, se doit de garantir à ses partenaires et clients finals l'éthique et la transparence sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Altitude Infra démontre son implication à agir de manière intègre et responsable à l'égard de son environnement sur le plan Sociétal, Environnemental et Economique.

Pour rendre objective et concrète la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), Altitude Infra s'engage à :

- Insuffler, en interne et en externe, une culture de la responsabilité sociétale ;
- Réduire son empreinte environnementale ;
- Développer le potentiel de ses collaboratrices et collaborateurs ;
- Développer un numérique accessible et responsable dans les territoires ;
- Entretenir des relations commerciales orientées vers l'éthique et la conformité ;

La relation fournisseur représentant une part substantielle de notre démarche d'intégrité dans les affaires, la présente Charte Achats Responsables (ci-après la « Charte ») définit les engagements pris par Altitude Infra vis-à-vis de ses fournisseurs et ses attentes vis-à-vis de ces derniers.

Ces engagements réciproques s'inscrivent dans le respect des lois et réglementations applicables ainsi que des engagements RSE d'Altitude Infra.

1. ENGAGEMENTS D'ALTITUDE INFRA ENVERS SES FOURNISSEURS

1.1 Comportement éthique, lutte contre la corruption et la concurrence déloyale

Altitude Infra s'engage entre autres à :

- Respecter la réglementation concernant le droit à la concurrence ;
- Assurer aux fournisseurs consultés, un niveau d'information équitable ;
- Ne pas contracter d'accords tendant à limiter la libre concurrence, à favoriser ou à exclure arbitrairement certains partenaires pour quelque cause que ce soit ;
- Ne pas remettre d'offres factices à des appels d'offres ;
- Incarner les valeurs d'intégrité et probité ;
- Mettre en place les mesures prévues par la loi française, notamment la loi SAPIN II, pour identifier et prévenir les situations de corruption dès qu'elles surviennent en France et à l'étranger.

Pour permettre le respect de ces engagements Altitude Infra s'engage à assurer un plan de formation relatif à l'Éthique dans les achats, à l'ensemble de ses collaborateurs acteurs de relations commerciales.

1.2 Evaluation multicritères périodique des fournisseurs

Altitude Infra s'engage, entre autres, à mener une politique d'évaluation de ses fournisseurs sur les axes suivants :

- Risque Environnement ;
- Risque Social et Droits humains ;
- Risque Ethique ;
- Risque Achats Responsables.

1.3 Sélection des fournisseurs

Altitude Infra s'engage, entre autres, à :

- Intégrer la dimension extra-financière dans ses consultations en ajoutant au-delà de la partie financière complète et technique, des critères d'analyse RSE tels que, entre autres :
 - o La maturité de la démarche RSE au travers d'une notation de la performance RSE et l'engagement du fournisseur dans l'amélioration de cette performance ;
 - o L'empreinte carbone de l'offre remise par le fournisseur (en équivalent CO2) et l'engagement du fournisseur dans la réduction de son empreinte carbone performance (engagement SBTi ou autre), notamment par la gestion de la fin de vie des produits (recyclabilité et filière de recyclage) ;

1.4 Réduction des risques de dépendance économique réciproque

Le risque de dépendance économique réciproque est un des points d'attention particulier auquel Altitude Infra se doit d'être vigilant.

Altitude Infra s'engage, entre autres, à :

- Conseiller à ses fournisseurs, notamment à travers la présente Charte Achats Responsables, de ne pas dépendre au-delà de 30% de leur chiffre d'affaires des activités d'Altitude Infra ;
- Être vigilant à ne pas dépendre d'un fournisseur pour ses approvisionnements ;

1.5 Respect des délais de paiement

Altitude Infra s'engage, entre autres, à :

- Veiller à la fluidité du processus de paiement ;
- Payer au plus tard dans les délais contractuels ou légaux et sans exiger de contrepartie déséquilibrée ;
- Informer le fournisseur d'un retard de paiement ou d'une retenue liée ou non à un litige et dans tous les cas à le traiter de façon proactive ;
- Sensibiliser ses fournisseurs à transmettre rapidement et aux bons services, leurs factures.

1.6 Pilotage de la relation Fournisseur

Altitude Infra s'engage, notamment à travers sa fonction Achats, à mettre au cœur de ses relations fournisseurs, entre autres :

- l'écoute ;
- la confiance ;
- l'accompagnement pour assurer une performance mutuelle et durable.

2. ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS ALTITUDE INFRA

En signant la présente Charte Achats Responsables, les fournisseurs s'engagent à mener une politique RSE et d'en assurer la progression constante, notamment en appliquant à minima et sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, l'intégralité des engagements pris par Altitude Infra.

2.1 Respect des personnes

Les fournisseurs signataires de la Charte s'engagent à respecter les droits de l'Homme et les Normes Internationales du Travail, dont :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les principes et les dispositions prévues par les lois et les règlements relatifs aux Normes Internationales du Travail qui visent, entre autres, à :
 - o Protéger et abolir le travail des enfants ;
 - o Lutter contre le travail forcé et dissimulé ;
 - o Prévenir la discrimination et les inégalités de traitement ;

Plus spécifiquement, les fournisseurs s'engagent à respecter les lois et réglementations en vigueur dans leur pays d'implantation, notamment :

- Protéger la Santé et la Sécurité de leurs collaborateurs, clients et consommateurs finaux, en appliquant une politique Santé et Sécurité sur l'ensemble de ses activités ;
- Assurer un salaire décent et équitable à leurs collaborateurs ;
- Respecter les horaires de travail et rémunérer les heures supplémentaires ;
- Respecter la liberté d'expression, d'association et de négociation collective ;
- Former et développer les compétences de leurs collaborateurs ;
- Favoriser la diversité, l'inclusion et l'égalité Femmes - Hommes ;

2.2 Respect de l'environnement

Les fournisseurs signataires de la Charte s'engagent à respecter les lois et réglementations en vigueur en matière d'environnement dans les pays où ils exercent leurs activités ;

Les fournisseurs signataires de la Charte s'engagent à mener (y compris en communiquant auprès d'Altitude Infra) une démarche de mesure, de maîtrise et de minimisation des impacts environnementaux négatifs de ses activités tels que :

- Sa consommation de ressources : eau, énergie et matières premières ;
- Ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Ses émissions de polluants dans les eaux, les sols et l'air ;
- La destruction de la biodiversité et des écosystèmes ;
- La production de déchets toxiques ou non toxiques.

Les fournisseurs signataires de la Charte s'efforcent de proposer ou mettre en place des solutions dans le but de réduire ou traiter les pollutions de ces activités telles que :

- Les émissions dans l'air ;
- Les rejets vers la terre ;
- Les rejets dans l'eau douce ou de mer ;
- Toute autre pollution émanant de ses activités.

Les fournisseurs signataires de la Charte s'engagent à proposer et recourir dans la mesure du possible à des solutions environnementales toujours plus performantes.

Les fournisseurs signataires de la Charte s'engagent à intégrer des considérations environnementales dans la conception de leurs produits et services par le biais d'outils tels que :

- L'analyse du cycle de vie des diagnostics environnementaux ;
- Une démarche d'achats responsables ;
- Des audits terrains de sa chaîne de valeur

Les fournisseurs signataires de la Charte s'engagent à communiquer à Altitude Infra, leur empreinte carbone (notamment Bilan Carbone), sur demande de cette dernière.

En signant la présente Charte Achats Responsables, les Fournisseurs :

- déclarent avoir reçu et pris pleinement connaissance de la Charte;
- déclarent adhérer aux principes et engagements énoncés dans la Charte;
- s'engagent à mettre en place les moyens nécessaires afin de s'y conformer ;
- s'engagent à accompagner Altitude Infra dans sa démarche d'Achats Responsables ;
- s'engagent également à en répercuter le contenu à l'ensemble de leurs propres fournisseurs et/ou sous-traitants ;
- acceptent d'être évalués et audités par Altitude Infra sur les principes énoncés ci-dessus et à mettre en place le cas échéant des mesures correctives ;
- acceptent qu' Altitude Infra puisse, après information auprès du fournisseur, modifier la présente Charte ;
- s'engagent à communiquer à Altitude Infra, leur empreinte carbone (notamment bilan carbone), sur demande de ce dernier.

2.3 Comportement Ethique

Les fournisseurs signataires de la Charte s'engagent à adopter un comportement Ethique sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.

A ce titre, ces derniers s'engagent à suivre des formations ou sensibilisations sur le thème de l'Ethique dans les affaires, notamment sur demande d'Altitude Infra.

3. PROCEDURE EN CAS DE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE FOURNISSEUR

Si certains éléments de cette Charte ne sont pas respectés, le Fournisseur pourra être amené à préparer, documenter et mettre en œuvre un plan de mesures correctives afin d'améliorer la situation et de se mettre en conformité.

Altitude Infra se réserve le droit de se désengager vis-à-vis des Fournisseurs ne respectant pas cette Charte.

Pour : ALTITUDE INFRA

Le 2 Mai 2025

à Val de Reuil

Arnaud VAN TROEYEN

Directeur Général

Signature :



Pour :

Le / /

à

Prénom NOM :

Fonction :

Signature :